

Pr **DOJOLVI**^{MD}
Triheptanoïne Liquide Oral

QUÉBEC

Ultragenyx Canada souhaite annoncer que le ^{Pr}DOJOLVI^{MD} (triheptanoïne) est maintenant remboursé par la RAMQ*, selon les critères de remboursement détaillés ci-dessous l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) du Québec, pour les patients admissibles atteints de LC-FAOD.

Qu'est-ce que DOJOLVI^{MD} et comment fonctionne-t-il?

DOJOLVI^{MD} (triheptanoïne) est indiqué comme source de calories et d'acides gras pour le traitement des adultes et des enfants atteints de troubles d'oxydation des acides gras à longue chaîne (LC-FAOD).

Veuillez consulter la monographie du produit à l'adresse https://dojolvihcp.ca/wp-content/uploads/pdfs/Dojolvi_Final_PM-fr.pdf pour obtenir des renseignements importants sur les contre-indications, les mises en garde et les précautions, les conditions d'utilisation clinique, les effets indésirables, les interactions médicamenteuses et les instructions relatives à la posologie.

Vous pouvez également obtenir la monographie du produit en nous appelant au 1-833-388-5872.

Les critères de remboursement du DOJOLVI^{MD} pour l'INESSS du Québec sont les suivants :

Indication reconnue pour le paiement

Pour le traitement des troubles d'oxydation des acides gras à longue chaîne (LC-FAOD). Lors de l'instauration du traitement, la personne doit:

- avoir reçu un diagnostic confirmé de LC-FAOD ;
et
- suivre une diète pauvre en acides gras à longue chaîne et riche en glucides;
et
- présenter :
 - des symptômes graves tels qu'une rhabdomyolyse, une cardiomyopathie, une atteinte hépatique, des épisodes d'hypoglycémie ou une intolérance importante à l'effort limitant le fonctionnement, et ce, malgré un traitement de supplémentation d'huile de triglycérides à chaînes moyennes (TCM) ;
ou
 - une décompensation aiguë sévère engageant le pronostic vital, dans le contexte d'une forme néonatale ou infantile de la maladie.

La demande initiale est autorisée pour une période maximale de 6 mois.

Lors des demandes pour la poursuite du traitement, le médecin doit fournir les données qui permettent de démontrer les effets bénéfiques du traitement (par exemple, une diminution des hospitalisations, une réduction du taux de créatine kinase ou une amélioration de la fraction d'éjection ventriculaire gauche par rapport aux valeurs de départ).

Les demandes subséquentes sont autorisées pour une période maximale de 12 mois.

La dose quotidienne de triheptanoïne ne doit pas dépasser 35 % de l'apport calorique quotidien total prescrit.

Il est à noter que la triheptanoïne ne doit pas être utilisée en association avec une huile TCM.

Pour plus d'informations sur la demande de couverture du DOJOLVI^{MD}, nous pouvons prendre rendez-vous à votre convenance ou vous pouvez visiter le [site Web UltraCare](#). Vous trouverez également le [formulaire d'inscription UltraCare](#) sur le site Web d'UltraCare.

* Marque officielle de la Régie de l'assurance maladie du Québec.